

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mercredi 11 avril 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Spécial ré-ordinations

L'abbé Cottard : un 'prêtre' probable ? (*Novus Ordo*) toujours simple diacre ou réordonné secrètement *sub conditione* par Mgr Lefebvre ?

**Les infiltrés modernistes de la FSSPX
organisent la conspiration du silence sur les réordinations dans la FSSPX**

AUX ETATS-UNIS, UN IMPACT DE LA QUESTION POSEE PAR VIRGO-MARIA

Nous poursuivons notre information sur la question des ré-ordinations dans la Tradition.

La page de notre site¹ sur le sujet a été enrichie, elle commence à connaître un impact aux Etats-Unis.

Des lecteurs, très inquiets en raison de la réalité de l'invalidité ou du caractère douteux de l'ordination de certains prêtres de la Tradition catholique nous contactent, s'informent et des informations nous sont transmises.

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR L'ABBE COTTARD

Pour ce qui est de l'abbé Cottard, **nous avons appris ce qui suit** et qui est important sur cette grave question qui concerne le salut des âmes.

C'est le père abbé de Fongombault, un bénédictin, qui a exigé que Mgr Lefebvre, qui devait procéder à l'ordination de l'abbé Cottard, utilise le nouveau rituel.

¹ http://www.virgo-maria.org/D-Faux-pretre/index_faux_pretres.htm

C'est tout de même très curieux que ce soit là encore précisément un bénédictin qui ait pris l'initiative d'intervenir et d'insister auprès de Mgr Lefebvre **pour qu'il utilise le rituel de Montini-Paul VI, et non le rituel immémorial de rite latin catholique, comme il en avait initialement l'intention !**

Rappelons en effet que la révolution des modernistes liturgistes a été orchestrée par des bénédictins. Il semble que ce soit devenu chez eux une spécialité.

Dom Beauduin, comme Dom Botte appartenaient en effet à l'Ordre de Saint Benoît.

C'est en effet le bénédictin Dom Botte qui a permis l'assassinat de l'épiscopat catholique sacramentellement valide de rite latin en oeuvrant à la liquidation totale de l'ancien rite latin immémorial de consécration épiscopale dont la forme sacramentelle essentielle avait été confirmée infailliblement par le Pape Pie XII en 1947 dans sa constitution apostolique *Sacramentum Ordinis*.

C'était déjà en s'appuyant sur les travaux d'un bénédictin anglican, Dom Connolly, que Dom Botte avait réussi à faire passer pour la tradition romaine primitive, un texte « *reconstruit* » d'origine alexandrine douteuse, issu de fragments aux origines problématiques, présenté comme la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*.

Aujourd'hui enfin l'abbé Calderon a fini lui-même par devoir sur ce point se ranger aux jugements et raisons avancées par l'abbé Cekada et le CIRS, **pour déclarer lui-même qu'à tout le moins, on est bien obligé de constater que la validité sacramentelle de ce texte « reconstruit » artificiellement et arbitrairement par le Bénédictin Dom Botte, qui vraiment dans ce domaine ne manquait ni d'audace ni d'aplomb, n'est nullement et en aucune manière assurée :**

« *M. l'abbé Cekada écarte avec raison la Tradition apostolique, parce que ce n'est pas un rite dont la validité soit assurée (on ne sait rien sur lui)* » Sel de la terre, page 213, n°58

Nous voyons donc **le rôle très particulier et décisif joué par des Bénédictins dans l'attentat inouï, commis le 18 juin 1968 contre les Saints Ordres catholiques sacramentellement valides et le Sacerdoce catholique authentique de rite latin**, muni des pouvoirs sacramentels et sacrificiels de l'Ordre de Melchisédech.

Alors quand nous découvrons que c'est, **une fois encore, un dignitaire de l'Ordre de Saint Benoît qui vient influencer Mgr Lefebvre** pour le mettre en demeure d'utiliser le nouveau rite d'ordination, nous ne pouvons que désormais nous poser des questions sur l'influence de cet Ordre sur la Tradition catholique.

C'est encore un bénédictin (conciliaire) qui a été l'invité surprise du Congrès de *Si si No no*, à l'initiative des infiltrés modernistes, et en présence de Mgr Fellay, le 8 janvier 2007 à Paris.

C'est également un bénédictin (conciliaire), Ansgar Santogrossi, qui a été appelé à la rescousse par les abbés Barthe et de Tanöüarn afin de produire une pseudo-démonstration du nouveau rite épiscopal, démonstration qui s'est avéré une farce, le CIRS ayant complètement réfuté l'« *implicitisme sacramentel* » du Frère Santogrossi.

Et parmi les bénédictins de la Tradition, nous savons que le nom du Frère Bernard de Menton (ex-abbé Rulleau) apparaît comme actif dans l'analyse sur le réseau allemand, et qu'il est très introduit auprès d'Avrillé. Quel est son véritable rôle ?

LA CEREMONIE « COMPLEMENTAIRE » QU'AURAIT ACCOMPLIE MGR LEFEBVRE N'AURAIT PAS ETE UNE REORDINATION REELLE ?

Selon les informations qui nous ont été communiquées, deux ans plus tard, alors que l'abbé Cottard était à Ecône, Mgr Lefebvre devait procéder à l'ordination de Grégoire Billot qui ne faisait pas partie de la FSSPX.

C'est à cette occasion que Mgr Lefebvre aurait demandé à l'abbé Cottard de se joindre à la cérémonie d'ordination « **pour compléter les prières annexes de son ordination** qu'il ne trouvait pas assez explicites ».

Ce qui signifierait, si cela était avéré, que l'abbé Cottard n'aurait pas été vraiment réordonné, mais que son ordination aurait été simplement « *complétée* » par Mgr Lefebvre à cette occasion.

Mgr Lefebvre n'aurait donc pas procédé réellement à une réordination complète ?

En effet, **une telle lecture limitée aux prières complémentaires ne constituerait en rien une réitération *sub conditione* du sacrement avec la matière et la forme.**

Cette cérémonie se serait déroulée **dans la chapelle Notre-Dame des Champs à Ecône sans témoins autre que l'abbé du Chalard ? un seul témoin ?** ce qui serait étonnant ne serait-ce que pour la bonne célébration de la cérémonie.

POURQUOI LES CONSEQUENCES DES DEUX ANNEES DE DOUTES SUR L'ORDINATION DE M. L'ABBE COTTARD NE SEMBLE PAS AVOIR ETE PRISES EN COMPTE PAR MGR LEFEBVRE ?

En effet, comment se fait-il que Mgr Lefebvre, ayant un doute qui l'aurait amené à « *compléter* » l'ordination ne se serait-il pas soucié du ministère de l'abbé Cottard que celui-ci avait mené pendant deux ans ?

En effet, **qu'en est-il par exemple de la validité des confessions données aux fidèles par l'abbé Cottard durant cette période de deux ans ?**

Qu'en est-il de la validité des messes de l'abbé Cottard durant cette période ?

Les fidèles n'auraient donc adoré que du pain pendant deux ans ?

ET AUJOURD'HUI, L'ABBE COTTARD SERAIT SIMPLEMENT UN 'PRETRE' PROBABLE (NOVUS ORDO) : UN SIMPLE DIACRE ?

Sur la base de ces informations, l'abbé Cottard n'aurait jamais réellement été réordonné, mais il aurait simplement été ordonné dans le nouveau rite.

L'abbé Cottard ne serait donc qu'un prêtre « *novus ordo* », tout en ayant participé à la réunion de juillet 2006 du Chapitre général de la FSSPX dont il est l'un des membres les plus anciens.

Pour reprendre les termes que le site *Donec Ponam* met dans la bouche de Mgr Fellay lors de son interview du 25 mars 2007, l'abbé Cottard ne serait donc qu'un prêtre « *probable* » !

La validité de son Sacerdoce ne tiendrait alors qu'à la validité du nouveau rite sacerdotal promulgué par Montini-Paul VI le 18 juin 1968 (*Pontificalis Romani*) sur la base des travaux et inventions du trio infernal Bugnini :. – Lécuyer – Dom Botte.

Plusieurs études faites sur ce nouveau rite d'ordination sacerdotale figurent sur le site du CIRS (www.rore-sanctifica.org).

L'invalidité sacramentelle objectivement probable ou la validité sacramentelle objectivement douteuse du nouveau rite de consécration sacerdotale conciliaire a pour conséquence immédiate (tutiorisme) que l'abbé Cottard, sur la base des informations qui nous sont rapportées ici sur ces différentes cérémonies, ne serait qu'un simple diacre catholique, ce qui du reste, expliquerait la boutade qui a cours à son sujet au sein de la FSSPX : *'le diacre de la Fraternité'*.

D'AUTRES INFORMATIONS PRETENDENT QUE L'ABBE COTTARD AURAIT ETE VRAIMENT REORDONNE SUB CONDITIONE PAR MGR LEFEBVRE

Nous recevons également d'autres informations qui prétendent **que l'abbé Cottard aurait été vraiment réordonné secrètement *sub conditione* par Mgr Lefebvre, et qui laissent entendre que l'abbé Cottard**

subirait actuellement de très fortes pressions pour lui interdire de le révéler, en raison du caractère actuellement explosif de cette question.

QUI EXERCE DES PRESSIONS ET SUR QUEL SUJET POUR FAIRE TAIRE L'ABBE COTTARD ?

Cette deuxième version des faits paraît la plus vraisemblable, car il eut été très curieux que Mgr Lefebvre ait voulu simplement « compléter » une ordination, ce qui n'aurait strictement aucun sens au regard des normes de la théologie morale et sacramentelle catholique des Saints Ordres et Mgr Lefebvre connaissait bien sa théologie sacramentelle.

D'autre part, il devient à présent absolument intolérable et odieux que des clercs impudents et indignes, osent ainsi organiser comme ils le font, la conspiration du silence sur tout ce qui a trait à la question de la transmission du Sacerdoce sacramentellement valide, question qui conditionne au plus haut point et à présent de manière angoissante le Salut éternel des fidèles de la Tradition et de leurs familles !

Cela est absolument contraire à la finalité même de l'Oeuvre de sauvegarde du Sacerdoce catholique sacramentellement valide, muni des pouvoirs sacramentels et sacrificiels de l'Ordre de Melchisédech, oeuvre fondée par Mgr Lefebvre.

De telles pressions révèlent, de la part de ces clercs indignes et impudents, leur profond mépris du salut des âmes, et des fidèles qui viennent avec confiance chercher des sacrements valides pour recevoir les grâces nécessaires et voulues par Notre Seigneur Jésus-Christ pour le salut de leur âme.

Nul doute que la pertinacité dans un comportement aussi odieux n'appelle sur ces derniers un terrible châtement divin.

Les clercs indignes qui tentent aujourd'hui par tous les moyens d'empêcher que la vérité ne sorte du puits sur la destruction du Sacerdoce catholique sacramentellement valide de rite latin enclenchée le 18 juin 1968, s'apparentent en effet aux pires ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ en luttant contre la défense et la pérennité même de Son Sacerdoce de Melchisédech scellé dans Son Très précieux Sang même.

Et c'est à eux d'abord que s'applique la terrible phrase du Maître qui condamne ceux qui « *non seulement ne veulent pas entrer dans le Royaume de Dieu, mais qui voudraient empêcher les autres d'y entrer* ».

Ces clercs peuvent très légitimement s'inquiéter pour leur salut éternel.

En agissant ainsi ils travaillent avec ardeur à se préparer une place au Royaume du Fils de Perdition, dans cette « *géhénne de feu* » qui se s'éteint pas, là où sont les « *cris et les grincements de dents* » et qui leur vaudra à leur âme sacerdotale la peine du dam pour l'éternité.

Nous ne pouvons qu'être terrifié et glacé d'effroi pour leur comparution devant le Juge Eternel.

Nous savons que le Juste Juge rétribuera jusqu'au dernier centime pour leur épouvantable forfait leur juste salaire à ces artisans d'iniquité.

Croient-ils qu'ils puissent se moquer du Sacerdoce de Melchisedech impunément ?

Il n'est rien de caché qui ne soit tôt ou tard révélé au grand jour.

Croient-ils qu'ils puissent se moquer en vain ainsi avec une telle rage du Très Précieux sang de Notre Seigneur ni de la Douleur de Sa Très Sainte Mère ?

Prions instamment Notre Seigneur pour qu'Il fasse enfin éclater la vérité qui libérera les cœurs et les consciences et nous délivrera de ces prévaricateurs du Sacerdoce

CONCLUSION

En l'état actuel de ces informations et face au doute qu'engendre une situation aussi confuse, et dans l'attente d'une clarification publique de l'abbé Cottard, nous devons tenir (tutorisme), qu'il n'est pas assuré de façon certaine que celui-ci soit réellement muni des pouvoirs sacramentels d'un véritable prêtre catholique.

Ses fidèles n'adorent-ils que du pain ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>